

**REGLEMENT DE LA CAPACITÉ
D'ÉVALUATION ET DE TRAITEMENT DE LA DOULEUR
(Rhône-Alpes Auvergne : 2023-2025)**

I. UNIVERSITÉS ET UFR RESPONSABLES

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD Lyon I, U.F.R. Lyon-Nord
UNIVERSITÉ JEAN MONNET, Saint-Étienne,
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES, Grenoble,
UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, Clermont-Ferrand.

**II. NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DES
RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES**

COORDONNATEUR INTER-RÉGIONAL

Professeur R. PEYRON, CETD, CHU de St-Etienne
Tel : 04 77 12 78 05
Fax : 04 77 12 05 43
Mail : fcsante@univ-st-etienne.fr

COORDONNATEUR ADJOINT, RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT A LYON I :

Professeur P. MERTENS
Faculté Lyon-Nord, Université C.Bernard Lyon I
8, avenue Rockefeller 69373 Lyon Cedex 08
Tél : 04.78.77.71.43
Fax : 04.78.77.71.74
E.Mail : patrick.mertens@chu-lyon.fr

LE COMITE PÉDAGOGIQUE est constitué :

-D'un responsable pédagogique de rang A ainsi que d'un **coordinateur de la formation pratique** chargé de l'organisation matérielle de l'enseignement, au sein de chacune des 4 Universités :

Responsables pédagogiques :

Professeur R. PEYRON (St-Etienne)
Professeur P. MERTENS (Lyon),
Professeur N. DELAGE (Clermont-Ferrand),
Professeur H. HODAJ (Grenoble).

Coordinateurs de la formation pratique :

Pr P. Mertens (Lyon),
Pr R. Peyron (Saint-Étienne),
Pr N. Delage (Clermont-Ferrand),
Pr Hodaj (Grenoble).

-L'ensemble des responsables de module cités au paragraphe suivant.

Ce comité choisit les intervenants et les programmes, valide les terrains de stage, les questions d'examen, participe aux corrections et à la sélection des candidats.

III. OBJECTIFS

Cet enseignement a pour but de donner une compétence de haut niveau, aussi bien dans le domaine des connaissances fondamentales des Neurosciences que dans les domaines cliniques et thérapeutiques concernant la douleur. Sont abordées à la fois les médications et techniques utilisées contre la douleur aiguë et contre la douleur chronique avec ses aspects transversaux et pluridisciplinaires. Au terme de la formation, les praticiens (généralistes ou spécialistes) seront autonomes pour la gestion des douleurs, soit dans le cadre hospitalier pluridisciplinaire, en particulier dans les centres de la douleur, soit dans le cadre libéral. Le diplôme délivré certifie l'acquisition de connaissances étendues sur les mécanismes anatomo-physiopathologiques, les traitements des principaux syndromes douloureux et l'évaluation clinique, paraclinique (biologie, neurophysiologie), et la prise en charge psychologique. L'étendue des connaissances fondamentales, leur caractère transdisciplinaire et la diversification des techniques de soin de la douleur ont rendu nécessaire un enseignement complémentaire au cursus habituel des études médicales. Malgré l'arrivée d'une formation initiale pendant l'internat avec la FST-douleur, l'expérience pédagogique acquise depuis une vingtaine d'année entre nos quatre facultés nous incite à poursuivre cet enseignement de troisième cycle en proposant une capacité multi-sites sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectifs pédagogiques : certifier l'acquisition de connaissances fondamentales et cliniques.

IV. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNÉE ET CONDITIONS D'INSCRIPTION.

La formation a lieu **sur deux ans** et le nombre de candidats accepté après l'examen probatoire sera au maximum de 45 pour l'ensemble des 4 Facultés. Ce nombre correspond aux exigences des formations pratiques et des possibilités de terrains de stage régionaux.

Modalités d'entrée en formation :

- Peuvent s'inscrire tout médecin titulaire du Diplôme d'État de Doctorat en Médecine et tout spécialiste diplômé ou titulaire à titre étranger des titres équivalents.
- Si diplôme obtenu hors de l'UE : Attestation de la reconnaissance académique et professionnelle du diplôme acquise (Centre ENIC-NARIC France : <https://www.france-education-international.fr>)
- Sur dossier (CV + lettre de motivation + copie du dernier diplôme) + Réussite à l'examen probatoire.
- Les candidats possédant déjà un DIU ou une FST-douleur sont dispensés de probatoire ainsi que ceux ayant validé l'examen de fin de 1^{er} année de la capacité Douleur lors d'une inscription antérieure.

V. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

L'enseignement d'une durée de 2 ans comporte des cours théoriques et un stage clinique obligatoire dans des services agréés par la commission pédagogique.

Le plan d'enseignement est de 160 heures de cours en 11 modules dont un module préparatoire. Le module probatoire porte sur des rappels anatomo-physiologiques et est sanctionné par un examen probatoire, dont la validation conditionne la poursuite de l'enseignement, soit 5 modules du décembre à juin et 5 modules l'année suivante. Les modules sont de 2 ou 3 jours, tournant sur les 4 sites universitaires.

La présence au cours est obligatoire.

Chaque module est confié à un ou plusieurs spécialistes (responsables de module) en respectant le programme national.

L'enseignement de type 3^{ème} cycle reposera sur un document de référence régulièrement actualisé avec l'existence d'un site web où les étudiants peuvent télécharger tous les cours (<https://stephadol.org/capacite-de-la-douleur>). L'enseignement inclura des conférences, débats,

présentations de malades (dossiers ou vidéo...) et des thèmes nouveaux pourront être ajoutés pour permettre une plasticité de l'enseignement et des débats actualisés.

Le programme comprend les connaissances fondamentales sur un cycle de 3 modules et les connaissances cliniques abordées en 7 modules selon une découpe clinique et thérapeutique. L'approche pluridisciplinaire indispensable explique le regroupement permanent de spécialistes différents au sein des modules.

Le plan d'enseignement avec les sites où il se déroule et les noms et qualités des responsables de module sont développés au : <https://stephadol.org/capacite-de-la-douleur>.

VI. SERVICES et STRUCTURES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR EN STAGE LES ÉTUDIANTS.

Un stage clinique de 30 journées (dans lesquelles sont intégrés des travaux dirigés, ateliers, apprentissages de techniques) est obligatoire. Il peut être réalisé dès la réussite du probatoire durant la première et/ou la deuxième année.

Les stages se dérouleront dans des centres et consultations pluridisciplinaires spécialisés de la douleur (synthèse diagnostique et thérapeutique) labélisées et agréés par le comité pédagogique.

Les candidats possédant un DIU douleur seront exemptés des stages déjà effectués (soit 3 journées).

Les candidats ayant validé la FST pendant leur internat ou la FST « tardive » (après le doctorat) sont admis en 2^e année de Capacité et autorisés à passer l'examen.

VII. MODALITÉS DU CONTROLE DES CONNAISSANCES.

Le contrôle des connaissances est placé sous la responsabilité du responsable pédagogique et du comité pédagogique. L'examen se déroulera au niveau régional dans un même site pour tous les candidats.

1^o Examen probatoire préalable à l'inscription

Un examen écrit anonyme portera sur le premier module fondamental (anatomie, physiologie, clinique, pharmacologie, psychologie). Une seule session est organisée (durée 3 h, 6 questions de 30 minutes). Une note moyenne égale à 10 sur 20 est nécessaire pour valider l'examen écrit s'inscrire en première année.

2^o Modalités de validation des enseignements

a) Examen de fin de première année

Un examen écrit anonyme de 3 heures est organisé en une seule session sur le programme des 5 premiers modules. La réussite à cet examen (note moyenne supérieure ou égale à 10) conditionne le passage en deuxième année. Seuls sont admis à une deuxième session, (examen écrit de rattrapage ayant les mêmes modalités que le premier examen), les étudiants ayant obtenu une note entre 8 et 10 sur 20 à l'examen écrit initial, (ou les absents à la première session sur justification médicale).

b) Examen final de fin de deuxième année

L'examen survient au terme de la 2^e année et comporte un examen écrit et un examen oral.

➤ **Les épreuves écrites** portent sur l'ensemble de la formation des 2 ans avec épreuves anonymes de 3 h (6 questions de 30 minutes). En cas de note inférieure à 10, un oral de rattrapage sur 2 cas cliniques est organisé pour les candidats ayant obtenu une note entre 8 et 10 sur 20 à l'examen écrit initial (ou les absents à la première session sur justification médicale).

➤ **L'examen oral** (après réussite de l'examen écrit ou de l'oral de rattrapage) vérifie l'acquisition des connaissances cliniques et thérapeutiques.

c) La capacité est délivrée après :

- réussite à l'examen écrit,
- réussite à l'examen oral,
- validation des stages cliniques.